

Assemblée générale de l'AVSM – 4 octobre 2019 à Yverdon-les-Bains

Rapport du président

Chères et Chers Collègues membres de l'AVSM,
Mesdames et Messieurs les invités,

Durant la période 2018-2019, votre comité s'est réuni à 7 reprises. Lors de ces séances et en dehors de celles-ci, il s'est occupé à diverses activités plus ou moins futiles, notamment

Dans le domaine de la formation

- Concevoir et convoquer les journées de formation initiales, qui se sont déroulées en novembre 2018, réunissant une vingtaine de participants, une formation essentielle pour mettre le pied à l'étrier de nos nouveaux collègues
- Organiser les journées de formation des 6 et 12 juin, consacrées cette année notamment aux expulsions forcées et aux nouveautés de la loi sur l'aménagement du territoire. Elles ont réuni quelque 200 participants
- Mettre sur pied, avec le Centre d'éducation permanente de l'Etat de Vaud, une journée de formation/sensibilisation consacrée à la problématique des relations avec les politiques. La première session du 12 septembre a réuni 50 participants, et la seconde, prévue le 18 mars, affiche d'ores et déjà complet
- Participer au groupe de travail Fr2C qui pilote le cours intercantonal pour cadres en administration publique, dont Marc-André vous parlera tout à l'heure

En matière de relations extérieures

- Rencontrer le comité des boursiers pour évoquer, notamment, la reconnaissance dans la loi des fonctions de nos collègues
- Accueillir en mai, à Forel, nos collègues valaisans pour échanger sur nos réalités respectives et leur offrir un aperçu du patrimoine vaudois, sous sa forme solide et liquide. En septembre, assister à leur assemblée générale dans le site splendide des Montuieres, sur la commune de Finhaut.
- Rencontrer les présidents d'association d'employés communaux – boursiers, contrôles des habitants, responsables informatiques ou de la communication, agent d'assurances sociales – pour évoquer notamment

les relations avec l'Etat, la reconnaissance de nos professions et les outils de formation

- Prendre congé de la secrétaire générale de l'UCV, Brigitte Dind, et faire connaissance de son successeur Gianni Saitta avec lequel nous parlons formation

Dans nos relations avec le Canton

- Rencontrer à deux reprises le Service des communes pour aborder diverses problématiques, telles que la révision de la loi sur les communes et celle de l'exercice des sur les droits politiques, la gestion du registre civique, le règlement sur les taxis, le guide à l'attention des commissions, ainsi que nos journées de formation
- Participer à la consultation sur la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques

S'agissant du fonctionnement interne

- Il s'est agi de mettre en place le nouveau site internet de notre association, Patricia vous en touchera un mot
- De percevoir les cotisations de l'association et gérer les comptes de celle-ci
- Préparer et convoquer, en collaboration avec la commune d'Yverdon, la présente assemblée générale
- Discuter et rencontrer des collègues en difficulté dans leurs activités quotidiennes, en exerçant ainsi le rôle d'écoute et d'accompagnement qui incombe à notre association.

Lors de l'assemblée générale de l'année dernière à Echichens, j'ai consacré une large part de mon rapport annuel à la question des relations avec nos municipalités.

Sur ce front, la situation est restée la même. La plupart d'entre nous ont avec leur municipalité des relations forcément complexes, mais également riches et respectueuses. Par contre, quelques uns d'entre nous vivent des situations qui seraient grotesques si elles ne menaçaient pas leur poste de travail, leur réputation professionnelle et leur intégrité personnelle.

Il y a sur la Riviera un exemple dont parlent les journaux. C'est une situation extrême mais pas unique. Elle illustre ce qui arrive lorsque des élus, pour des raisons d'opportunisme politique, ne respectent plus les règles du fonctionnement collégial d'un exécutif, les lois et usages qui régissent un état de droit et les responsabilités qui incombent à un employeur.

Résultat, une collectivité en crise et 13 chefs de services durablement affectés dans l'exercice quotidien de leur profession. Certains d'ailleurs en arrêt de travail.

Au travers des contacts que nous avons avec nos collègues valaisans, nous avons pu constater que la problématique des relations avec l'autorité politique existe également chez eux, mais qu'elle ne constitue pas un débat de fond. En Valais, presque tous les secrétaires sont à plein temps. Cela tient à la taille des communes et au fait que beaucoup de nos collègues sont à la fois secrétaire et boursier. Cela ne les met pas à l'abri de tout problème, mais cela renforce incontestablement leur position au sein de l'administration et vis-à-vis de leur Municipalité.

On sait que dans le Canton de Vaud, la situation est très différente et c'est dans cet environnement-là que nous devons travailler.

Le 29 avril dernier, nous avons adressé à Mme la conseillère d'Etat un courrier que vous avez tous reçus et contenant diverses demandes.

En substance, il s'agit

- de rendre explicite notre rôle de conseil en légalité auprès des municipalités en complétant l'art. 52b de la Loi sur les communes,
- de renforcer le rôle de contrôle et de médiation des préfets,
- de créer une fonction d'ombudsman permettant de gérer les éventuels conflits entre autorités politiques et cadres de l'administration,
- d'instaurer une formation de base obligatoire pour les nouveaux secrétaires municipaux et de généraliser leur formation continue
- et d'étoffer l'offre de formation à destination des élus sur le thème du fonctionnement institutionnel des communes et de leur rôle d'employeur.

Par ailleurs, notre association déclarait sa disponibilité à participer à tout groupe de travail sur le sujet et sur la révision de la Loi sur les communes.

Madame la Conseillère d'Etat a accusé réception de notre courrier et confirmé que l'AVSM serait associée aux travaux de révision de la loi selon des modalités à préciser.

On le voit, c'est un vaste chantier qui se tient devant nous et le dernier mot reviendra forcément à l'autorité politique dès lors qu'il implique des modifications légales. Mais nous devons investir ce chantier pour être entendus.

Situés, au confluent du politique et de l'administratif, indispensables au bon fonctionnement de l'institution communale, nous exerçons une profession d'une foisonnante diversité. Ce métier, difficile et passionnant, attire à lui des

femmes et des hommes provenant de tous horizons, créant ainsi une communauté d'une très grande richesse. (C'est de vous que je parle)

Au sein du comité, nous espérons avoir contribué à faire vivre cet espace d'échange, de formation, de solidarité et de convivialité qu'est l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, association qui fêtera l'année prochaine son 70^e anniversaire

Je terminerais en remerciant les membres du comité de l'AVSM pour le travail accompli durant l'année écoulée, l'engagement et la bonne humeur mis dans l'exercice nos activités. J'aimerais remercier également nos communes qui nous permettent d'exercer ce mandat et qui nous accueillent lors de nos séances de comité.

Chers Collègues, Chers Invités, je vous remercie de votre intérêt et vous souhaite une excellente suite de journée ici à Yverdon-les-Bains.

Pierre-André Dupertuis
Président

La Tour-de-Peilz, le 27 septembre 2019